

Recherches sociographiques



Renée JOYAL (dir.), *L'évolution de la protection de l'enfance au Québec. Des origines à nos jours*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000, 227 p.

André Turmel

Volume 44, numéro 3, septembre–décembre 2003

Sciences sociales et littérature

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/008217ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/008217ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Turmel, A. (2003). Compte rendu de [Renée JOYAL (dir.), *L'évolution de la protection de l'enfance au Québec. Des origines à nos jours*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000, 227 p.] *Recherches sociographiques*, 44(3), 579–581. <https://doi.org/10.7202/008217ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

l'histoire des communautés migrantes. Ce chercheur propose le concept de *communauté de mémoire migrante* provenant des domaines anthropologique et sociologique et souligne l'importance de la prise en compte de l'expérience en vue de « penser l'Autre en histoire des migrations, mais aussi de réfléchir sur une histoire faite autrement » (p. 233).

Le livre se présente ainsi comme un dialogue autour de méthodes et de sources appliquées dans les recherches sur les migrations et comme la proposition de nouvelles approches, de nouvelles notions, d'un regard renouvelé sur l'histoire des migrations, si importante dans des sociétés de plus en plus métissées. Nous tenons à souligner le degré de transférabilité de ces interrogations et de ces apports à d'autres champs proches tels que l'analyse de la littérature migrante. L'approche critique de ces chercheurs, nourrie par des notions provenant de plusieurs aires scientifiques, enrichit en effet la compréhension de l'univers des migrations, et apporte des éléments nouveaux au dialogue, toujours nécessaire, avec des disciplines telles que la psychologie sociale (cf. travaux de Carmel Camilleri, Altay Manço), ethnologie (cf. travaux de Sélim Abou), psychiatrie sociale (cf. recherches de Tahar Ben Jelloun), sociologie (cf. Abdelmalek Sayad, Azouz Begag), études littéraires (cf. Clément Moisan, Renate Hildebrand, Lucie Lequin).

Carmen MATA BARREIRO

Département de Philologie française,
Universidad Autónoma de Madrid (Espagne).

Renée JOYAL (dir.), *L'évolution de la protection de l'enfance au Québec. Des origines à nos jours*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000, 227 p.

Le livre publié par Renée Joyal sur la protection de l'enfance se veut, comme son titre l'indique, un historique de ce sujet à la fois singulier et difficile qu'est l'enfance au Québec. Singulier d'une part parce que depuis le Régime français jusqu'à nos jours, s'est toujours posée d'une manière ou d'une autre la question de l'enfance abandonnée, maltraitée ou abusée de quelque façon, question s'il en est qui a sollicité l'attention des pouvoirs publics. Difficile d'autre part parce que l'objet est à la fois fuyant – qu'est-ce qu'un enfant maltraité tant sous le Régime français que de nos jours ? – et difficilement cernable – qu'y a-t-il de commun entre l'abus d'enfant au XIX^e siècle et aujourd'hui ?

C'est donc à cette question complexe que Renée Joyal et ses collaborateurs s'attaquent. Bien que chacun constitue une unité en soi – certains ont déjà été publiés antérieurement et sont donc l'objet d'une réédition –, tous les textes sont parcourus par le fil directeur de la protection de l'enfance dans une perspective historique. Renée Joyal en est le maître d'œuvre puisqu'elle a écrit, seule ou avec d'autres, quatre des sept textes que contient le livre en plus de rédiger l'introduction ainsi que la conclusion. Au lieu de rendre compte de chacun des

textes pris isolément, je voudrais plutôt m'attarder sur quelques lignes de force qui traversent le livre, susceptibles d'intéresser le lecteur à un titre ou à un autre.

Une de celles-ci, peut-être la plus déterminante en quelque sorte, tient au fait que l'inspiration décisive des premières politiques sociales en matière d'enfance, mais sans doute plus largement par ailleurs, a été britannique. Non pas que l'influence française ou américaine n'ait pas joué dans un sens ou dans l'autre, mais au XIX^e et au début du XX^e siècle c'est l'influence britannique qui se révèle primordiale dans les politiques mises de l'avant pour la protection de l'enfance : crèches et orphelinats, Industrial School Act, école d'industrie, école de réforme, etc. On doit notamment aux Britanniques cette distinction capitale qui n'allait pas de soi à l'époque, entre les délinquants et ceux qui sont exposés à le devenir; aux premiers on imposera le régime institutionnel des écoles de réforme prescrivant un traitement différent pour mineurs et pour adultes, tandis que l'école d'industrie mettra sur pied un régime de protection de l'enfance en danger. C'est principalement avec la loi sur les jeunes délinquants de 1908 et sa mise en application dans des tribunaux spéciaux pour mineurs que l'influence américaine commence à se faire sentir, notamment grâce à la Child Welfare Association. Elle se poursuivra en s'amplifiant par la suite.

Un second fil d'Ariane traverse ce livre : la catégorie d'enfant elle-même et ses transformations au cours de la période considérée. Il faut savoir, et cela est de toute première importance, qu'au milieu du XIX^e siècle, la catégorie d'enfant est en émergence, si on suit l'hypothèse d'Ariès, et qu'elle est de surcroît relativement indifférenciée. Dans le vaste mouvement de redéfinition de la population nationale qui s'amorce alors dans les pays occidentaux et auquel le Québec n'échappe pas, non seulement la catégorie d'enfant apparaît-elle comme une composante de la population nationale au même titre que les femmes, les autochtones, etc., mais elle commence à se différencier peu à peu. De ce point de vue, le livre de Joyal indique de manière convaincante qu'à travers la mise en place de politiques publiques concernant la protection de l'enfance, on en arrive à une classification plus fine, et surtout plus finement distinguée, de l'enfance eu égard à l'objet plus spécifique du livre. Ainsi, à travers par exemple les écoles d'industrie et de réforme, on a commencé à distinguer les enfants errants, réfractaires, orphelins ou abandonnés des délinquants, c'est-à-dire les enfants négligés ou éventuellement en danger de devenir des délinquants. À ceux-ci, on appliquait une politique de redressement par l'imposition d'un cadre disciplinaire rigide, alors qu'on cherchait à prévenir chez les seconds qu'ils ne sombrent dans la dite délinquance. L'enfant n'étant pas un adulte, il devait bénéficier autant de tribunaux particuliers que d'institutions pénales spécifiques.

Un troisième fil conducteur mérite d'être souligné qui concerne cette fois, à partir de la loi de 1924 sur l'adoption, le statut social que l'enfant acquiert progressivement à la faveur de l'affrontement Église-État soulevé par la question de l'adoption. L'importance de la circulation des enfants orphelins, voire abandonnés, dans les réseaux familiaux a été mise en évidence les travaux de C. Collard, entre autres. Or cette circulation opérait sans cadre fixe dans une sorte de flou juridique qui ne manquait pas de soulever quelques problèmes. La loi sur l'adoption posait

de manière directe la question de l'autorité parentale, soulevant ainsi les passions dans le débat public : il s'agissait d'abord et avant tout de protéger l'enfant sans égard à son statut légal. De même, par la suite, lors de l'adoption de la loi sur la protection de l'enfance en 1944, tant l'introduction de l'idée de négligence parentale que celle de reconnaissance des besoins affectifs et intellectuels de l'enfant allaient provoquer d'immenses débats qu'on ne peut restreindre sinon de manière abusive à un conflit Église-État. Dans la perspective d'une régulation des comportements parentaux, l'idée même d'une déchéance de l'autorité parentale apparaissait insupportable à plusieurs.

Par delà le fait que ce livre a les défauts de ses qualités - il apparaît en effet parfois inégal et quelque peu éclaté - il donne néanmoins une vue fort juste et appropriée de ce vaste domaine de la protection de l'enfance. Il soulève surtout des questions essentielles sur l'autonomisation de la catégorie d'enfance dans une société comme le Québec.

André TURMEL

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Jean-Marc LAROUCHE et Guy MÉNARD (dirs), *L'étude de la religion au Québec. Bilan et prospective*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2001, 504 p.

Tiré de la série « Les nids » de Christiane Lemire, le dessin illustrant la page couverture de *L'étude de la religion au Québec. Bilan et prospective* représente remarquablement le contenu de l'ouvrage. L'accroissement progressif de l'intérêt pour l'étude de la religion au Québec accreditte le proverbe « Petit à petit, l'oiseau fait son nid », si bien que l'on peut désormais parler de nids au pluriel, comme en font foi les trente-cinq contributions de chercheurs d'horizons divers du présent collectif, dirigé par Jean-Marc Larouche et Guy Ménard.

Le propos liminaire de Louis ROUSSEAU trace un portrait lucide et sensible de l'état et de l'avenir de l'étude de la religion au Québec. Prenant judicieusement appui sur le contexte actuel de la mondialisation, de l'immigration et des questions éthiques qui animent la société québécoise, Rousseau met en lumière, non seulement les intérêts pratiques liés à l'étude du fait religieux, mais les besoins futurs, essentiels au maintien et à la mise à contribution des ressources en place.

Intitulée « Les traditions religieuses de l'humanité », la première des quatre parties est des plus volumineuses. Outre le catholicisme et le protestantisme, les champs couverts vont des traditions amérindiennes et inuite aux cultes afro-brésiliens, en passant par les traditions juive et orthodoxe, l'islam, le bouddhisme et l'hindouisme.